

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

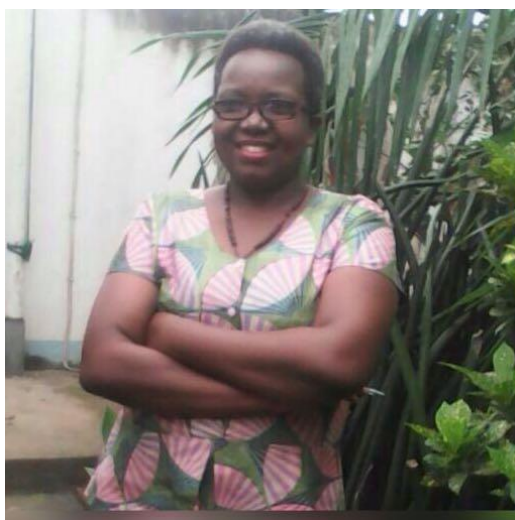
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991.



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

janvier 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, Trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 à janvier 2017, au moins 387 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	5
<i>I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	8
<i>I.1 DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	8
<i>I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	11
<i>I.3. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	12
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES</i>	14
<i>I.5. JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI</i>	19
<i>I.6 VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE DE LA PRESSE</i>	20
<i>I.7.DU DROIT A L'EDUCATION</i>	20
<i>I.8. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	20
<i>I.9. DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU BURUNDI</i>	21
<i>II. DES FAITS SECURITAIRES</i>	22
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES</i>	22
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES</i>	24
<i>II.3. JUSTICE POPULAIRE</i>	24
<i>II.4. D'AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	25
<i>III. DES PHENOMENES RECURRENTS</i>	28
<i>IV. DES INSTRUMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX</i>	28
<i>V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	30

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD : Banque Africaine de Développement

BRARUDI : Brasserie et Limonaderie du Burundi

BSPI : Brigade Spéciale pour la Protection des Institutions

CDS : Centre De Santé

CIRGL : Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

CNI : Carte Nationale d'Identité

CPI : Cour Pénale Internationale

CPP : Code de Procédure Pénale

COMIFAC : Commission des Forêts de l'Afrique Centrale

DDH : Défenseurs des Droits Humains

DPE : Direction Provinciale de l'Enseignement

EAC: East African Community

EALA : East African Legislative Assembly

ECOFO : Ecole Fondamentale

ETS : Ecole Technique Secondaire

FAB: Forces Armées Burundaises

FDN : Force de Défense Nationale

FIDH : Fédération Internationale des Droits de l'Homme

FNL : Front National de Libération

HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

HRW : Human Rights Watch

ISABU : Institut des Sciences Agronomiques du Burundi

MINUSCA : Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations Unies en République centrafricaine

MP : Ministère Public

NELCOM : Pays des Lacs Equatoriaux du Bassin du Nil

ODH : Observateur des Droits Humains

ONG : *Organisation non Gouvernementale*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

PAFE : *Police des Aires, des Frontières et des Etrangers*

PBA : *Participation à des Bandes Armées*

RDC : *République Démocratique du Congo*

SNR : *Service National de Renseignement*

SOSUMO : *Société Sucrière du Moso*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

UA : *Union Africaine*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

VOA : *Voice of America*

1. INTRODUCTION

Au cours de ce premier mois de la nouvelle année 2017, la situation des droits de l'homme au Burundi demeure préoccupante. Le Président Pierre Nkurunziza a commencé avec un discours qui annonçait l'apocalypse et ce qu'il a dit se réalise lentement mais sûrement. Malgré la mesure de radiation de la Ligue Iteka intervenue le 22 décembre 2016, nous ne lâchons pas de suivre de près la situation des droits de l'homme dans notre pays. Ainsi, pour ce seul mois de janvier 2017, au moins 26 personnes ont été tuées, 20 torturées, 9 portées disparues et 322 personnes arrêtées arbitrairement. Des policiers, des agents du SNR et des militaires en collaboration avec des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations de droits humains.

Le phénomène de cadavres jetés ici et là dans la nature, dans des rivières et dans le lac Tanganyika ne cesse d'être relevé dans nos différents rapports. Au moins 22 cadavres ont été enregistrés par la Ligue Iteka au cours de cette période couverte par ce bulletin. Les cadavres découverts sont vite évacués par l'administration locale qui se hâte de les enterrer sans aucune forme d'enquêtes.

Une fosse commune a été repérée en commune Rusaka, province Mwaro où certaines sources disent que cette fosse commune contient des restes des corps des jeunes opposants au 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, au moment où d'autres estiment que ce sont des personnes tuées en 1972.

Les victimes d'arrestations arbitraires, de tortures et de disparitions forcées sont des jeunes présumés et opposants du CNDD-FDD, des membres des partis politiques de l'opposition, des militaires ex-FAB d'origine sociale Tutsi en fonction ou en retraite ainsi que des journalistes.

Cette période a été marquée par une « attaque armée » dirigée contre le camp militaire de Mukoni en province Muyinga que des observateurs s'accordent tous à qualifier de montage pour justifier une nouvelle vague d'assassinats, de tortures et d'arrestations contre les militaires ex-FAB. Au moins 12 anciens militaires ex-FAB de la composante sociale Tutsi ont été arrêtés lors de cette attaque controversée qui aurait été inventée par les services de sécurité du Président Pierre Nkurunziza.

Il dénonce une justice deux poids deux mesures qui considère les opposants politiques du CNDD-FDD comme étant des criminels pour cette simple raison de ne pas épouser l'idéologie de ce parti.

La justice instrumentalisée par le pouvoir du CNDD-FDD est appelée à frapper fort contre eux au moment où elle tourne le dos en faveur des proches de ce pouvoir.

Le rapport revient sur le droit à la sécurité alimentaire qui est aggravé par des mesures de montée de taxes dans tous les secteurs de la vie et sur tous les produits de première nécessité dans l'objectif de combler le budget général de fonctionnement des institutions au détriment de la survie alimentaire de la population burundaise déjà précaire. La conséquence étant la famine qui emporte des vies humaines au Burundi sans aucune assistance humanitaire.

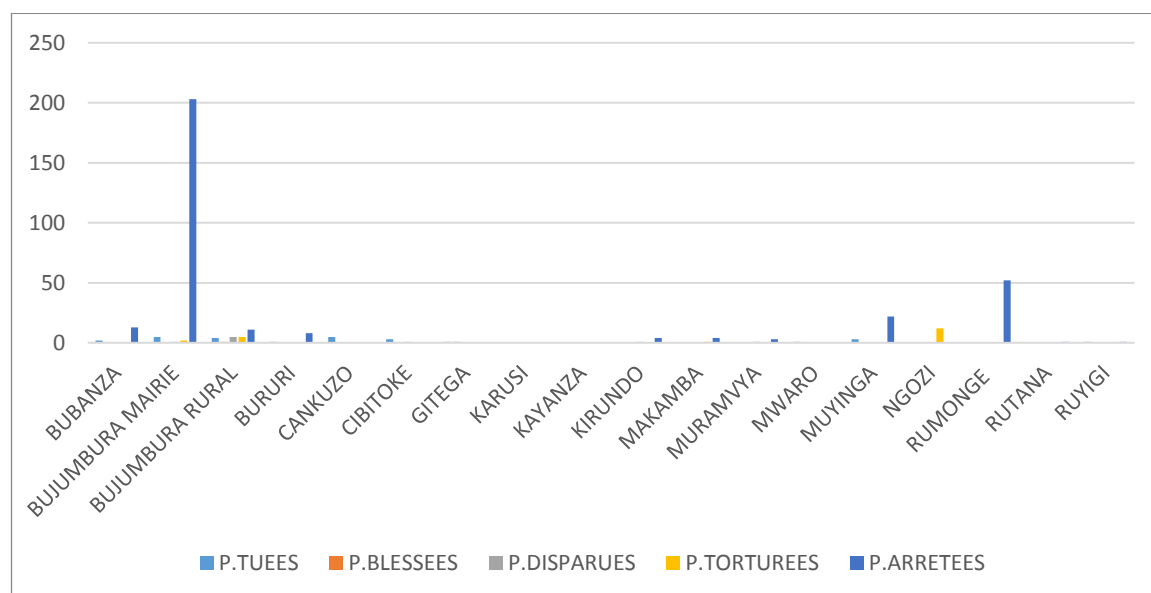
Des burundais continuent à fuir le pays suite au terrorisme imposé par les Imbonerakure et à la famine, à destination des pays limitrophes mais la Tanzanie devient de plus en plus hostile compte tenu des effectifs de réfugiés chaque jour montants. Au moins 25 ménages de la commune Giharo, province Rutana, ont fui la famine et les Imbonerakure, à destination de ce pays au moment où on enregistre des victimes de la famine dans différents coins du pays.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des marches manifestations d'intimidation, des opérations de fouilles perquisition, des arrestations arbitraires et illégales, d'assassinats, la continuité des actes de terrorisme organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Le rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

Figure 1 : TABLEAU ET GRAPHIQUE ILLUSTRANT LES PRINCIPALES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME COMMISES AU BURUNDI AU MOIS DE JANVIER 2017

EXCELEXCEL	P.TUEES	P.BLESSEES	P. DISPARUES	P.TORTUREES	P.ARRETEES
BUBANZA	2	0	0	0	13
BUJUMBURA MAIRIE	5	0	1	2	203
BUJUMBURA RURAL	4	1	5	5	11
BURURI	1	0	0	0	8
CANKUZO	5	0	0	0	0
CIBITOKÉ	3	0	1	0	0
GITEGA	1	1	0	0	0
KARUSI	0	0	0	0	0
KAYANZA	0	0	0	0	0
KIRUNDO	0	0	1	1	4
MAKAMBA	0	0	0	0	4
MURAMVYA	0	0	1	0	3
MWARO	1	0	0	0	0
MUYINGA	3	0	0	12	22
NGOZI	0	0	0	0	0
RUMONGE	0	0	0	0	52
RUTANA	0	0	0	0	1
RUYIGI	1	0	0	0	1
TOTAL	26	2	9	20	322



Les effectifs élevés des personnes tuées sont localisés successivement en provinces Bujumbura Mairie et Cankuzo avec 5 cas chacune, Bujumbura rural, avec 4 cas, Cibitoke et Muyinga, 3 cas chacune.

En Mairie de Bujumbura, les personnes tuées ont été d'abord enlevées puis retrouvés mortes criblés de balles.

En province Cankuzo, des cas d'exécution sommaire se sont multipliés suite à un ordre donné par l'administration locale de tuer toutes les personnes qui seront attrapées accusées de vol.

Pour la province de Bujumbura rural, des personnes tuées ont été victimes des attaques armées. En province Cibitoke, les victimes ont été accusées de sorcellerie. Concernant la province Muyinga, les 3 personnes ont été tuées après l'attaque armée controversée contre le camp militaire de Mukoni.

La province de Bujumbura rural a enregistré le plus grand nombre des personnes disparues. Des jeunes en provenance d'exil au Rwanda et de la RDC ont été accusés de rébellion.

La province de Muyinga vient en tête avec 12 cas de tortures enregistrés au cours de cette période couverte par ce rapport. Toutes ces victimes sont des militaires ex-FAB torturés après l'attaque controversée contre le camp militaire de Mukoni.

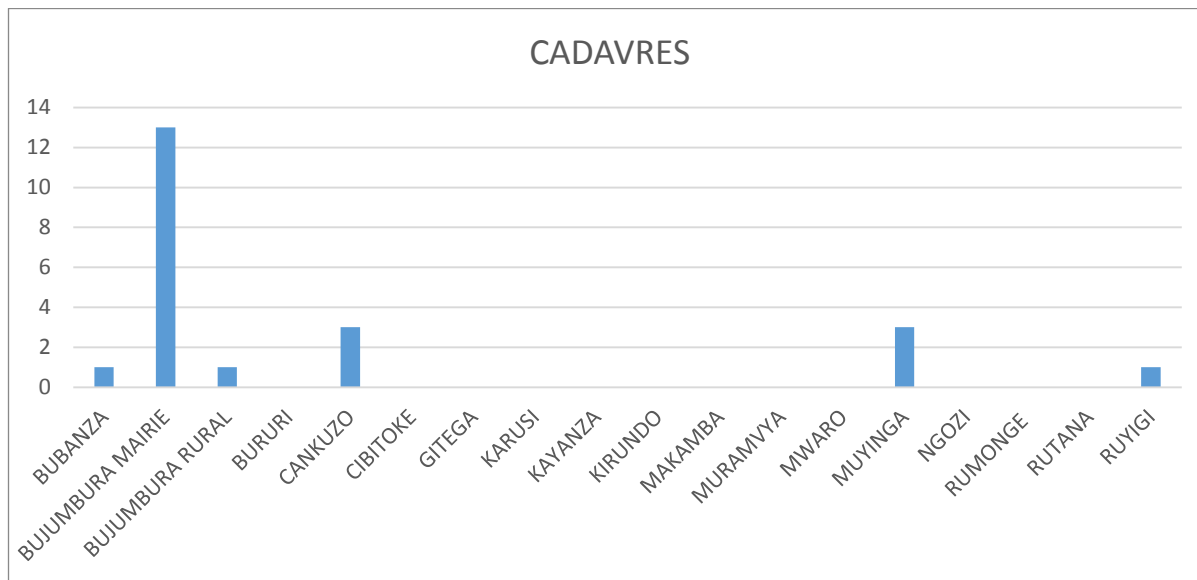
Pour la province de Bujumbura rural, les victimes ont été torturées par des militaires.

La Mairie de Bujumbura et la province de Rumonge ont enregistré beaucoup des personnes arrêtées suite à des rafles policières qui ont ciblé respectivement les quartiers dits contestataires et les hôtels.

Pour la même raison déjà évoquée à Muyinga, la province a enregistré beaucoup des cas d'arrestation.

Figure II : TABLEAU ET GRAPHIQUE ILLUSTRANT LE PHENOMENE DE CADAVRES AU MOIS DE JANVIER 2017

PROVINCE	Le phénomène des cadavres
BUBANZA	1
BUJUUMBURA MAIRIE	13
BUJUMBURA RURAL	1
BURURI	0
CANKUZO	3
CIBITOKÉ	0
GITEGA	0
KARUSI	0
KAYANZA	0
KIRUNDO	0
MAKAMBA	0
MURAMVYA	0
MWARO	0
MUYINGA	3
NGOZI	0
RUMONGE	0
RUTANA	0
RUYIGI	1
TOTAL	22



Le tableau et le graphique montrent des effectifs très élevés des cadavres en Mairie de Bujumbura. Les cadavres ont été retrouvés à Ruziba en zone urbaine de Kanyosha, d'autres repêchés dans le lac Tanganyika et d'autres dans la brousse. Certains présentaient des signes d'exécution. Ensuite viennent les provinces Muyinga et Cankuzo avec 3 cadavres chacune.

I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1 DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Un militaire tué au camp militaire de Mutukura en province Cankuzo

En date du 26 janvier 2017, le major Dieudonné Karashira S3 du camp militaire de Mutukura chargé des opérations et instructions, a été tué par un caporal du nom de Ntahomvukiye. Selon le porte-parole de la FDN, le colonel Gaspard Baratuza, il s'agissait d'un accident. Selon la même source, major Dieudonné Karashira se promenait dans le camp et des militaires en patrouille se sont trompés et ont tiré sur lui par mégarde. Selon d'autres sources sur place, le caporal a tiré sur major Dieudonné Karashira au moment où ce dernier tentait de l'arrêter dans l'affaire liée à l'attaque du 24 janvier 2017 contre le camp militaire de Mukoni dans la province Muyinga. Le major était connu comme étant très actif dans la répression des militaires ex-FAB, il venait de procéder à l'arrestation de l'Adjudant Nimubona, la veille. Il circulait vers 18 heures au marché de Cankuzo en date du 26 janvier 2017 avec dans ses mains beaucoup de menottes.

Trois personnes dont un militaire tués en commune et province Muyinga

Dans la nuit du 23 au 24 janvier 2017, vers 2 heures, des tirs nourris ont été entendus aux environs du camp militaire de Mukoni, en commune et province Muyinga. Selon le porte-parole de la FDN, Colonel Gaspard Baratuza, il s'agissait d'un groupe de bandits qui cherchait à voler dans les ménages de la localité. D'autres sources sur place ont indiqué que c'est un complot tentaculaire qui touche de nombreux camps militaires afin de pouvoir arrêter des militaires ex-FAB du camp militaire de Mukoni et des autres camps soupçonnés être contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Le lendemain, trois corps sans vie ont été retrouvés à 2 km du camp militaire de Mukoni sur la colline Rusengo, commune et province Muyinga. Parmi ces cadavres, figurait celui de l'Adjudant François Nkurunziza, administrateur du camp militaire de Mukoni qui avait été arrêté le 24 janvier 2017 dans l'après-midi, puis remis à la police. Son corps était criblé de balles et était avec deux autres cadavres non identifiés qui serait aussi de militaires, selon les mêmes sources. L'administration a ordonné leur enterrement à la sauvette sans qu'il y ait des enquêtes pour identifier les victimes.

La famille du feu adjudant François Nkurunziza basée au centre urbain de Bururi vit dans une peur panique pour avoir réclamé auprès des autorités administratives et militaires l'enterrement digne de leur proche.

Une personne tuée en commune Mutambu, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 25 janvier 2017, le nommé Paul Nkundwanabake a été tué sur la colline et zone Gomvyi, commune Mutambu, province Bujumbura rural par un militaire du nom de Bigirimana de la position militaire de Kinonko, de la même localité. Selon des sources sur place, ce militaire l'a accusé d'avoir allumée une lampe torche sur lui. Les mêmes sources indiquent que ce militaire n'a pas été inquiété.

Une personne tuée en commune et province Ruyigi

En date du 16 janvier 2017, un homme prénommé Ernest, d'un âge compris entre 35 et 40 ans, originaire de la commune Matongo province Kayanza a été tué au chef-lieu de la province Ruyigi. Son corps a été retrouvé par des bergers de vaches sur la colline Ngarama, dans un buisson situé à 3 km du chef-lieu de la province Ruyigi. Des témoins affirment avoir vu la veille cette personne dans les mains des policiers qui disaient vouloir l'amener à bord d'un véhicule de type probox, vers le commissariat de police en province Ruyigi. Les blessures remarquées montrent que la victime avait été poignardée avant d'être étranglée. Croyant cacher l'identité de la victime et les circonstances de la mort de ce jeune homme, l'administration locale s'est précipitée à enterrer le corps avant que des enquêtes ne soient menées. L'attitude de l'administration publique burundaise d'enterrer à la sauvette des personnes tuées s'est généralisée ces deux dernières années de crise liée au 3^{ème} mandat de Pierre Nkurunziza.

Un cas d'enlèvement suivi d'assassinat en province Cankuzo

En date du 17 janvier 2017, dans le village Nyabibuye, zone Muganza, en République Unie de la Tanzanie, un burundais, originaire de la commune Kigamba, province Cankuzo, a été trouvé mort, selon des sources sur place. Les mêmes sources indiquent que cette personne a été enlevée du côté burundais par des Imbonerakure qui l'ont conduite en Tanzanie pour y être tuée. Elle avait été entendue crier au secours par les populations mais personne n'est venu à son secours, selon les mêmes sources.

En date du 18 janvier 2017, le commissaire de la PAFE de Cankuzo Jothan Nikora, s'est rendu à la frontière Tanzanienne pour leur demander d'aider à la recherche du corps de cette personne tué sur leur territoire.

Deux personnes tuées en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 9 janvier 2017, deux personnes ont été tuées à coups de couteaux, dans la zone Musenyi, commune Mpanda, de la province Bubanza. Ces 2 hommes ont été amenés par le véhicule du commissaire provincial de Bubanza rempli de policiers et ils venaient d'une autre localité. Ils n'ont pas pu être identifiés par les témoins qui les ont vus. On les a amenés vers 3 heures du matin et les gens des alentours ont été alertés par leurs cris d'agonie. Ils ont été massacrés à l'aide de poignards, selon la même source. Cela s'est passé à Musenyi à 30 m de l'Eglise adventiste dans une propriété d'un nommé Banduta qui est décédé. Le véhicule est reparti avec ces 2 corps vers une destination inconnue. La population de la localité est prise d'une peur panique.

Deux personnes tuées en commune Mishiha, province Cankuzo

Deux personnes, cultivatrices, l'une surnommée Wakera, originaire de la colline Kaniha et l'autre surnommée Mandela, originaire de la colline Mukaza, ont été arrêtées, exécutées sauvagement et enterrées sur la colline Makangara, commune Mishiha, province Cankuzo, en date du 11 janvier 2017.

Selon des sources sur place, ce double crime a été commandité par l'administrateur communal de Mishiha, Anaclet Bizimana et l'OPJ Bucumi. Les victimes étaient respectivement l'une à la maison et l'autre au cabaret. Elles ont été conduites sur la colline Makangara par des Imbonerakure Privat alias Kaboko, Ndongeye et le chef de zone Lambert Karenzo où elles ont été amputées de leurs bras, des jambes et des têtes puis enterrées directement au cimetière de Mugishungu par ces bourreaux, sans la présence de leurs familles. Ces dernières ont été interdites de ne pas pleurer leurs morts et de ne pas mener des poursuites au risque de subir le même sort.

En date du 12 janvier 2017, le chef des Imbonerakure en commune Mishiha Rénovat s'est rendu sur les lieux pour féliciter des Imbonerakure qui ont fait ce travail. L'administrateur, l'OPJ et le chef de zone sont tous de la composante sociale Hutu et membres du CNDD-FDD, les victimes aussi sont de la même composante. Le gouverneur de la province Cankuzo, Désiré Njiji et le chef provincial du SNR Nicaise ont passé la nuit du 14 janvier 2017 en commune Mishiha pour fausser toute information sur ce cas, selon les mêmes sources. Les noms des personnes tuées sont Rémy Bigirimana et Léonidas Nahimana.

Deux personnes tuées en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 10 janvier 2017, deux personnes Félix Ntukamazina et Onesphore Marondereye ont été tuées sur la colline de Mageyo, zone de Butahana, commune de Mabayi, province Cibitoke. Selon des sources sur place, les victimes ont été accusées de sorcellerie, elles ont été lynchées sous le commandement de jeunes Imbonerakure qui ont le contrôle de la sécurité de cette localité. Selon ces sources sur place, cet incident faisait suite à la mort d'une femme de la localité nommée Jeannette Nihorimbere que les jeunes Imbonerakure ont attribué aux victimes. Deux autres individus qui devaient subir le même sort ont été sauvés de justesse par la police qui a dû tirer en l'air pour disperser la foule en colère. Au moment où les faits se sont déroulés en public, l'administrateur de la commune Mabayi du nom de Basabarwuzuye n'a pas hésité de déclarer que les auteurs du double crime n'ont pas été connus.

Une personne tuée et une autre blessée en commune Ryansoro, province Gitega

En date du 4 janvier 2017, un jeune élève Valentin Aboyitungiye a été tué et un autre du nom Ndayihimbaze blessé par un policier en zone Mahwa, commune Ryansoro, province Gitega. Selon des informations recueillies sur place, le directeur de l'ISABU Mahwa, accompagné de deux de ses employés, avaient saisi 3 vaches qui broutaient dans les pâturages de l'ISABU. Les mêmes sources ajoutent qu'ils ont croisé deux garçons qui venaient de transporter un malade au CDS proche de la localité. Ces jeunes élèves ont voulu savoir le motif de saisie de leurs vaches. Le directeur de l'ISABU Mahwa est allé chercher des policiers à qui il a ordonné de tirer sur les deux garçons. Valentin Aboyitungiye a trouvé la mort sur le champ. Il a été touché par 6 balles au niveau du cœur, sur les jambes et au niveau de la tête. Son camarade du nom de Ndayihimbaze a été blessé sur la main. Ils sont tous originaires de la colline Gahanda, zone Kiryama, commune Songa, province Bururi. La population de la localité demande que justice soit faite mais les deux policiers n'ont pas été inquiétés.

Un ministre assassiné en zone urbaine de Rohero, Mairie de Bujumbura

En date du 1^{er} janvier 2017, vers 1 heure du matin, Emmanuel Niyonkuru, âgé de 54 ans, ministre burundais de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, du gouvernement du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, a été assassiné en zone urbaine de Rohero, Mairie de Bujumbura. Selon des sources policières, cette haute autorité issu du CNND-FDD, a été abattu à l'aide d'un fusil de type pistolet. Sénateur de la circonscription électorale de Muramvya pour le mandat 2015-2020, il était aussi président en exercice de la conférence des ministres du NELCOM et président en exercice de la conférence des ministres de la COMIFAC. Cet assassinat suit celui de l'Honorable

Hafsa Mossi de l'EALA ainsi que la tentative d'assassinat du conseiller à la présidence chargé de la communication Willy Nyamitwe.

1.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Un militaire arrêté et porté disparu à l'Aéroport international de Bujumbura, Mairie de Bujumbura

En date du 21 janvier 2017, un militaire ex-FAB de grade d'adjudant major Elysée Nduwumukama a été arrêté à l'aéroport international de Bujumbura et conduit vers une destination inconnue. Selon des témoins, des agents du SNR l'ont intercepté au moment où il était de retour de sa mission de maintien de la paix en République Centrafricaine. Les sources en provenance de ses collègues de la MINUSCA indiquent que ce militaire avait été incarcéré en République Centrafricaine, suite à un montage du capitaine Ndayisaba, qui l'accusait de divulguer des papiers sur lesquels étaient inscrits les montants que le gouvernement du Burundi retire sur les indemnités octroyés à chaque militaire burundais à la MINUSCA.

Deux jeunes élèves arrêtés et portés disparus en province Bujumbura rural

Jean Claude et Félix, tous élèves du secondaire et originaires de la province Cibitoke sont portés disparus depuis le 14 janvier 2017. Selon des témoins, ils ont été arrêtés à la frontière burundo-congolaise, du côté de la zone Gatumba en province Bujumbura rural. Selon un témoin, ces jeunes gens sont suspectés d'appartenir à des bandes armées agissant à partir de l'Est de la RDC. Les proches des victimes disent que les deux élèves fréquentaient l'école secondaire de santé située dans la plaine de la Rusizi en zone d'Uvira, au sud Kivu en RDC. Profitant des jours de congé, ils rentraient chez eux pour saluer les membres de leurs familles respectives. Leurs familles précisent ne pas avoir de nouvelles depuis leur arrestation par des agents du SNR.

Deux personnes arrêtées puis portées disparues en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 12 janvier 2017, vers 5 heures du matin, une fille prénommée Francine et un garçon du nom de Guy Rukundo, tous finalistes de l'école secondaire des humanités générales, ont été enlevés par des policiers de la position de Mayuyu accompagnés des militaires du camp Mujejuru sur la colline Nyarumanga, zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural. Ils ont été embarqués dans un véhicule militaire du camp Mujejuru puis conduits vers une destination inconnue. Selon des sources sur place, il y avait une semaine qu'ils venaient de l'exil au Rwanda et ont été accusés d'avoir participé aux manifestations anti-troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Ceci est paradoxale du moment que le pouvoir de Bujumbura fait une chose et son contraire. Il fait un appel vibrant au retour des réfugiés et planifie en même temps la répression.

Une personne arrêtée et portée disparue en commune Mubimbi, province Bujumbura rural

En date du 13 janvier 2017, une femme du nom de Suzanne Ncamugwanko, épouse de Surwavuba membre du FNL aile d'Agathon Rwasa a été arrêtée sur la colline Gitwe, zone Mageyo, commune Mubimbi, province Bujumbura rural. Selon des témoins sur place, un Imbonerakure surnommé Musumari accompagné par deux policiers l'ont arrêtée lorsqu'elle était dans un bar et l'ont conduite vers une destination inconnue.

Une personne arrêtée et portée disparue au chef-lieu de province Cibitoke

En date du 5 janvier 2017, une personne du nom de Claude Nsabimana a été arrêtée par le chef de la police sur la colline Rusiga, commune Rugombo, province Cibitoke à moins de 2 kilomètres du chef-lieu

de la province Cibitoke. Il a été conduit dans un lieu inconnu selon des sources sur place. Claude a été accusé d'héberger des rebelles, mais personne n'a été trouvé à son domicile selon les mêmes sources.

Une personne arrêtée et portée disparue en province Kirundo

En date du 3 janvier 2016, vers 16 heures, un jeune homme du nom de Libère Nduwayezu, âgé de 28 ans originaire de Buhinyuza, fils de feu Gabriel Mbonihankuye, a été arrêté par les agents du SNR à la frontière rwando-burundaise lorsqu'il rentrait au Burundi en provenance du Rwanda. Selon des sources sur place, il a été arrêté parce qu'il ne possédait pas de CNI. Il a été arrêté et a été conduit vers une destination inconnue.

Un prisonnier enlevé et porté disparu en province Muramvya

Un détenu de la prison centrale de Muramvya du nom d'Emmanuel Kimeneke est porté disparu depuis le 2 janvier 2017. Selon des témoins sur place, il a été sorti de cette prison après une séance de fouille perquisition policière commanditée par le chef du SNR, le commissaire provincial de la police et le directeur de la prison de Muramvya. Menotté, il a été embarqué par le procureur de la république en province Muramvya à bord d'un véhicule de police de type Hilux vers une destination inconnue. Un téléphone portable qu'il utilisait a été saisi. Les mêmes informations nous révèlent que ce prisonnier venait de passer plusieurs jours sous intimidation sans savoir les raisons.

1.3. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS

Au moins 12 militaires arrêtés et torturés dans plusieurs camps militaires après l'incident de Mukoni en province Muyinga

Au moins 12 militaires ex-FAB, tous de la composante sociale Tutsi, provenant des différents camps militaires ont été arrêtés et torturés après l'incident survenu dans la nuit du 23 au 24 janvier 2017 aux environs du camp militaire de Mukoni en province Muyinga. Selon des sources sur place, des agents du SNR en compagnie avec des Imbonerakure les ont torturés avant de les remettre au parquet puis jugés par le TGI en flagrance.

Ces militaires sont :

Major José Runyange, Lieutenant Moise Nimubona arrêté et torturé le 26 janvier 2017 au camp Mukoni. Le premier avait été récemment muté du camp Nyanza-lac. Les deux étaient au camp la nuit de dudit incident de Mukoni, témoignent d'autres militaires.

L'Adjudant Nzojyobiri, l'adjudant Harerimana, caporal-chef Fulgence Ndayikengurutse, ancien chauffeur de la garde présidentielle BSPI avant d'être muté au camp Mukoni ont tous été arrêtés et torturé le 24 janvier 2017. Le caporal-chef a eu le bras cassé suite aux tortures, il a été privé de nourriture pendant deux jours. Le caporal-chef Eric Ndagijimana, arrêté le 24 janvier 2017 et torturé au 221ème bataillon commando de Gitega, a été transféré à Muyinga où il a été horriblement torturé jusqu'à ne plus pouvoir tenir debout. Le caporal-chef Richard Nkurunziza du 22ème bataillon blindé de Gitega a été arrêté le 24 janvier 2017 sur une position militaire de Nyanzari puis transféré à Muyinga où il a été horriblement torturé, trois dents cassés.

Le caporal-chef Emmanuel Bizimana a été arrêté et torturé, le 25 janvier 2017, par des policiers et des Imbonerakure à son domicile en province Rumonge alors qu'il était en congé. Le caporal-chef Amédée Niyukuri du 312ème bataillon commando de Ngozi a été arrêté le 25 janvier 2017 et a été torturé avec un fer à repasser chaud.

Un autre militaire ex-FAB, Jean Marie Hatungimana, ancien chauffeur du Major Marius Gahomera, a été arrêté le 26 janvier 2017 au camp Mutukura puis transféré en province Muyinga, Adjudant Ildefonse

Nimubona a été arrêté et torturé le 25 janvier 2017 au camp militaire de Mutukura en province Cankuzo, caporal Ntahomvukiye a été arrêté et torturé le 26 janvier 2017 au camp militaire de Mutukura en province Cankuzo puis transféré à Muyinga. Le caporal avait tiré à mort sur le major Dieudonné Karashira qui venait l'arrêter avant de se rendre.

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 janvier 2017 indique que ces militaires arrêtés sont en train d'être éparpillés dans différents endroits.

Deux personnes torturées en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 26 janvier 2017, vers minuit, 2 personnes Kevin Kwizera, âgé de 25 ans, originaire de la colline Buhonga- Masarara et Eric Mpawenimana, âgé de 23 ans, originaire de la colline Mwico ont été torturées par major Kamenge, chef de poste militaire situé au Lycée Buhonga, en zone Ruyaga, commune Kanyosha. Selon des témoins, le premier a eu son bras droit et une cheville cassés. Les victimes ont été accusées d'avoir volé l'argent d'un commerçant de manioc prénommé Samuel, habitant sur la colline Buhonga. La même source indique que ce chef de poste avait reçu de l'argent de la part de Samuel pour torturer ces deux personnes jusqu'à ce qu'ils acceptent l'accusation. Les victimes Kevin Kwizera et Eric Mpawenimana reçoivent des soins au CDS Ruyaga, selon des informations recueillies sur place.

Deux personnes torturées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 23 janvier 2017, un homme du nom d'Amani, a été torturé par des policiers, à la 1^{ère} avenue de la zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura. Sa sœur a été aussi battue par ces mêmes policiers alors qu'elle criait pour que les gens viennent en aide à son frère.

Une personne arrête et torturée en commune Mubimbi, province Bujumbura rural

En date du 22 janvier 2017, vers 6 heures du matin sur la colline Gitwe, zone Mageyo, commune Mubimbi, province Bujumbura rural, le nommé Nzitunga, a été arrêté et tabassé par des Imbonerakure de la localité. Selon nos sources, la victime a été accusée d'être un opposant du 3^{ème} mandat du Président Nkurunziza. Nzitunga a été conduit à la position de police de la localité.

Un prêtre torturé en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural

En date du 15 janvier 2017, vers 17 heures, Déo Ndayishimiye, un prêtre à la paroisse Matana a été torturé en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural. Selon des témoins, le commandant du camp Mujejuru du nom de Marius Gahomera alias Gakoryo a tabassé le prêtre qui était dans un bar de la localité en l'accusant de fustiger toutes les personnes qui font du mal aux autres dans son homélie. Le même commandant a donné l'ordre à ses gardes de corps de fusiller tout prêtre qui osera fréquenter ce bar.

Une personne torturée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural

En date du 13 janvier 2017, vers 21 heures, la nommée Anne Ngendahayo, originaire de la colline Jenda urbain, zone Jenda, commune Mugongo-Manga, membre du parti UPRONA aile de Charles Nditije a été torturée par l'administrateur de la commune Mugongo-Manga du nom de Diomède Ndabahinyuye lorsqu'elle était dans un cabaret situé au centre Jenda. Selon des témoins, la victime a été accusée d'avoir brûlé la maison de Diomède Ndabahinyuye, lors des manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. L'incident a eu lieu en présence du mari de la victime du nom de Sylvain Ngendakuriyo qui assistait impuissamment.

Une personne torturée au chef-lieu de la province Kirundo

En date du 10 janvier 2017, un chauffeur du nom de Miburo a été torturé au chef-lieu de la province Kirundo. Selon des témoins, un policier du nom de Nkoroka tentait de lui soutirer 5000 fbu et le punissait parce qu'il refusait de céder le billet. Des gens qui assistaient à la scène sont intervenus pour dissuader le policier. Vu la colère populaire, ce dernier a été contraint de quitter le lieu.

1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Deux personnes arrêtées en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

En date du 21 janvier 2017, une femme policière du nom de Manera Ntakirutimana a été arrêtée avec son mari, en zone Musaga, Mairie de Bujumbura après une fouille perquisition organisée dans une maison familiale située sur la 2^{ème} avenue de la zone Musaga. Selon des sources sur place, des tenues policières usagées ont été trouvées dans cette maison où habitait cette famille avant de déménager vers la zone urbaine de Kanyosha. La police les a ainsi accusés de collaborer avec les groupes rebelles. Ces mêmes sources nous indiquent que cette femme policière est détenue au cachot au commissariat municipal, au moment où son mari a été conduit au cachot de la zone urbaine de Musaga.

Trois personnes arrêtées en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 24 janvier 2017, trois personnes Eddy Ndikubwayo, Kwirikiye et Calixte ont été arrêtées par les policiers du poste de Mayuyu, sur la colline Ndayi, zone Bikanka, commune Mukike, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, la police les a accusées de détenir une grenade alors que rien de compromettant n'a été trouvé lors de la fouille perquisition. Les victimes ont été conduites au cachot du parquet en commune Kabezi.

Une personne arrêtée en commune et province Rutana

En date du 24 janvier 2017, vers 10 heures, un pompiste prénommé Samuel a été arrêté sur la station ENGEN situé dans la localité de Birongozi au chef-lieu de la province Rutana. Selon une source sur place, le chef provincial SNR, Jovin Cishahayo, l'a conduit dans un cachot clandestin se trouvant dans sa résidence l'accusant de vendre l'essence dans des bidons. Il a été relaxé vers 16 heures de cette même journée avec l'interdiction de ne plus vendre le carburant dans des bidons.

Deux personnes arrêtées en commune Bukeye, province Muramvya

En date du 9 janvier 2017, le nommé Cyrille Nshimirimana, originaire de la localité de Rweteto, commune Bukeye, province Muramvya a été victime d'arrestation arbitraire. La victime a été accusée de concubinage et soustraction aux obligations légales et a été incarcéré au cachot de poste de police de la commune Bukeye. Il a été relâché le 27 janvier 2017 par le parquet qui a estimé que le détenu avait été victime d'injustice.

Un autre citoyen nommé Laidi Ndayizeye a été aussi victime d'arrestations arbitraire en date du 6 janvier 2017 et incarcéré au cachot du poste de police en commune Bukeye, accusé de tentative d'assassinat et d'inceste. Selon une source sur place, la victime a comparu au parquet, le 27 janvier 2017.

Les deux cas violent l'article 111 al.3 du CPP burundais qui dispose que : « *La comparution devant le juge doit avoir lieu au plus tard dans les 15 jours de la délivrance du mandat d'arrêt...* ».

Au moins 100 personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 25 janvier 2017, après les coups de feu du 24 janvier 2017 soir dans le quartier de Gitaramuka, zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura, les forces de l'ordre ont ceinturé le quartier. Selon des sources sur place, plus de 100 personnes ont été retenues puis relâchées après vérification des cahiers des ménages. Les personnes arrêtées avaient été rassemblées aux bureaux de la zone et étaient tous inscrites dans les cahiers de ménage et avaient leur CNI, selon les mêmes sources.

Deux personnes arrêtées en commune Gihosha, Mairie de Bujumbura

Dans la matinée du 21 janvier 2017, John Ndikumwami, agent de la BAD et son épouse prénommée Philothée ont été arrêté à leur domicile situé au quartier Mutanga nord, zone urbaine de Gihosha, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, le couple a été directement conduit au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura. La victime serait accusée de ne pas soutenir le pouvoir du CNDD-FDD et de ne pas plaider pour sa cause au niveau des instances de la banque. L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 janvier 2017 indique que John Ndikumwami a été relâché mais sa femme a été conduite à la prison centrale de Mpimba.

Un ancien militaire ex-FAB arrêté en commune et province Muramvya

En date du 19 janvier 2017, un militaire en retraite de grade de caporal-chef du nom de Déo Nsengiyumva a été arrêté sur la colline Biganda, commune et province Muramvya. Selon des sources policières, cet ancien militaire est accusé de tentative d'assassinat de son épouse à coups de baïonnette. Selon des informations recueillies auprès de sa famille, la police a inventé une infraction pour justifier l'arrestation de cet ancien militaire qu'elle accuse plutôt de PBA. Après une fouille perquisition à domicile, la police a déclaré avoir saisi une grenade, une tenue et des bottines militaires. Le militaire est détenu au commissariat provincial de police en province Muramvya. Cette arrestation rentre dans la logique de la répression organisée par la pouvoir du CNDD-FDD contre des militaires ex-FAB, selon des sources sur place.

Quatre étrangers d'origine française arrêtés en province Kirundo

En date du 19 janvier 2017, quatre ressortissants français ont été arrêtés lorsqu'ils circulaient sur les collines Rukiramigabo et Ceru, commune et province Kirundo. Des agents du SNR les ont placés en garde vue au commissariat de police en province Kirundo les soupçonnant de perturber la sécurité du pays. L'ambassadeur de la France au Burundi a indiqué que ces arrestations étaient dues à un malentendu. Ces français ont par la suite été relaxés.

Une responsable du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêtée en province Ruyigi

En date du 17 janvier 2017, Déodette Nakagoma, présidente de la ligue des femmes du parti FNL, aile d'Agathon Rwasa, des provinces Ruyigi, Cankuzo et Rutana, a été arrêtée en province Ruyigi. Selon des informations recueillies sur place, la militante a été appréhendée par le commissaire provincial sur mandat du parquet sans que le procureur en soit au courant. Ce qui explique que des policiers possèdent des mandats d'arrêts préalablement signés qui sont complétés en cas d'arrêt ciblé. Elle est accusée d'avoir facilité l'entrée des armes en provenance de l'extérieur du pays. La source policière indique que des armes ont été saisies dans les localités de Ngarama, Gisuru et Nyabitsinda et que des personnes attrapées en flagrant délit avec ces armes accusent cette femme de les avoir distribuées lors des élections de 2015. Le président du FNL et député élu dans la circonscription de Ruyigi Pascal Ngirumuremyi dénonce un coup monté par le beau-frère de l'administrateur communal Leonidas Ndayisaba et un prénommé Léopold qui ont reçu de l'argent pour cet acte ignoble. Tous les observateurs confirment le montage et fustigent une arrestation à mobile purement politique. Le député dénonce l'emprisonnement des membres

de son parti afin que le parti au pouvoir se représente seul aux élections de 2020. Déodette Nakagoma avait été libéré de la prison centrale de Ruyigi il y a un mois.

Un ancien militaire ex-FAB arrêté en commune Kibago, province Makamba

Dans la matinée du 16 janvier 2017, Thérance Ntirabampa, ancien militaire retraité ex-FAB, a été arrêté en commune Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, la victime a été arrêtée après une fouille perquisition effectuée par la police à son domicile situé sur la colline Mbizi, commune Kibago, province Makamba. Les policiers y ont découvert une paire de bottines et des menottes hors usage. Ils l'ont conduite au poste de police de la commune Kibago où elle a été détenue. La famille de ce retraité de même que ses voisins déplorent une répression bien organisée qui cible des anciens militaires ex-FAB pourtant innocents.

Six personnes arrêtées en commune Kanyosha, province de Bujumbura rural

En date du 15 janvier 2017, six personnes Thierry Nkurunziza, Diomède Masarabaga, Gérard Nsengiyumva, Christian Habonimana, Jean Yves Ngarukiyintwari et Hermenegilde Bigirimana alias Kigoma, tous membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, ont été arrêtés sur la colline Kavumu, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural par le commissaire de police prénommé Léonidas connu sous le surnom de Facebook, agent du SNR. Ils seraient poursuivis pour l'assassinat de Serges Mpawenimana, Vincent et un enfant non identifié, en date du 14 janvier 2017.

Soixante personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 14 janvier 2017, soixante personnes ont été arrêtées par la police au quartier Kinanira I, de la zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura, lors d'une fouille perquisition. Selon des sources sur place, elles ont été regroupées au centre artisanal de Musaga où certaines ont été contraintes de payer des rançons et d'autres obligées d'acheter des badges avant d'être relâchées.

Treize personnes arrêtées en commune et province Bubanza

Treize personnes dont 11 de la zone Muramba et 2 de la zone Mitakataka en commune et province Bubanza, ont été arrêtées et incarcérées dans le cachot du commissariat de police en province Bubanza. Les uns ont été appréhendés le 6 janvier 2017 et les autres le 9 janvier 2017. Selon nos sources, les victimes sont de l'église « Iriba ry'amahoro » et sont accusées d'avoir organisées des réunions de prière sans autorisation.

Un ancien militaire ex-FAB réarrêté en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 12 janvier 2017, un retraité ex-FAB du nom de Savin Nsavyimana a été réarrêté en commune Nyanza-lac, province Makamba. Selon des sources de sa famille, la victime a été accusée de collaborer avec des groupes rebelles. Cette même source s'inquiète plutôt de la chasse à l'homme qui cible tout militaire retraité ex-FAB dans cette localité.

La victime est détenue au cachot du poste de police en commune Nyanza-lac sur ordre du procureur de la république à Makamba Fidèle Nyabenda. Elle avait déjà été arrêtée le 25 décembre 2016 à son domicile après une fouille perquisition qui avait ciblée six maisons du quartier Gitunda, commune Nyanza-lac. Le substitut du procureur l'avait libéré après quelques jours car sa détention était jugée illégale. Ce magistrat avait ensuite été sanctionné après cette libération de Savin Nsavyimana considéré comme un malfaiteur par le procureur. C'est donc dans ce contexte que ce retraité est de nouveau mis aux arrêts.

Un militaire ex-FAB arrêté en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

En date du 12 janvier 2017, un militaire ex-FAB de grade de major du nom d'Elie Niyonkuru a été arrêté à son domicile situé en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura. Selon des témoins, des agents du SNR l'ont conduit au cachot du SNR, tout près de la cathédrale Regina Mundi, en Mairie de Bujumbura. A la surprise de la famille et des voisins, l'officier a été accusé de détenir plusieurs tenues militaires, ce qui a étonné plus d'un. Un officier de l'armée ne peut pas détenir une seule tenue de travail, s'étonne notre source. Des sources du SNR dénoncent plutôt une forme d'intimidation. L'officier est cousin germain de l'adjudant Eddy Claude Nyongera, assassiné au bureau du SNR au mois de novembre 2016. Il venait d'interrompre sa mission en Somalie pour assister à l'inhumation de sa mère et de sa sœur, le SNR avait mal interprété cette intention. Il a par la suite été relâché le lendemain de son arrestation. Cette relation familiale avec feu Eddy Claude Nyongera serait le motif du harcèlement.

Quinze personnes arrêtées en zone urbaine de Bwiza, Mairie de Bujumbura

En date du 9 janvier 2017, vers 6 heures du matin, quinze personnes ont été interpellées après contrôle des cahiers de ménages au quartier Jabe II, zone urbaine de Bwiza, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Elles ont été conduites sur une position policière se trouvant au Lycée municipal de Bwiza. Certaines ont été relâchées après avoir payé des rançons.

Un chef de quartier arrêté en zone urbaine de Nyakabiga, Mairie de Bujumbura

Huguette Kamugisha, chef de quartier Kigwati III, de la zone urbaine de Nyakabiga, membre du CNDD-FDD et fonctionnaire de la Mairie de Bujumbura, a été arrêtée le 5 janvier 2017 au quartier Kigwati III, zone urbaine de Nyakabiga, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Des agents du SNR qui l'ont arrêtée n'ont pas révélé le mobile de son arrestation. Elle a par la suite été transférée à la prison centrale de Mpimba.

Un membre du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêté en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

Japhet Ntwari, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté, en date du 7 janvier 2017, en zone urbaine de Kanyosha, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Des sources sur place indiquent qu'un Imbonerakure prénommé Damien est l'auteur de cette arrestation et que ce dernier l'a immédiatement remis au responsable du SNR prénommé Onésime en commune Muha.

Un officier ex-FAB arrêté en zone urbaine de Ngagara, Mairie de Bujumbura

Un officier ex-FAB de grade de colonel du nom de Pierre Claver Nduwayo, habitant au quartier V de la zone urbaine de Ngagara, a été arrêté en date du 6 janvier 2017. Des sources de sa famille ont indiqué que la victime a été immédiatement conduite à la prison centrale de Mpimba. Des policiers qui l'ont arrêté n'ont pas révélé le motif de son arrestation. Selon les mêmes sources, cette arrestation rentre dans le cadre de la chasse à l'homme contre les militaires ex-FAB.

Au moins 15 jeunes gens arrêtés en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 6 janvier 2017, au moins 15 jeunes gens ont été arrêtés au quartier Kinanira, en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura. Selon des témoins, ces jeunes ont été interpellés après une fouille perquisition organisée par des militaires au quartier Kinanira, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Au cours de cette fouille, ces militaires avaient fait le contrôle des cahiers de ménages et des CNI. Certains de ces jeunes ont été relâchés après avoir payé une rançon de 5000 fbu chacun.

Une personne arrêtée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 5 janvier 2017, Egide Ntunzwenimana a été arrêté sur la colline Mirama, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, des jeunes Imbonerakure ont forcé la victime à se remarier avec la première femme du nom d'Evelyne Bayisabe avec qui elle est légalement divorcée. Elle a été conduite au cachot de police de la commune Kanyosha. Egide dispose des papiers justifiant le divorce obtenu conformément à la loi. Il s'est remarié avec une seconde épouse et 3 enfants sont issus de ce remariage. Le couple vit actuellement en zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura, selon les mêmes sources.

Deux personnes arrêtés en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 4 janvier 2017, le nommé Bernard Bandiko, chef de colline Buheka depuis 2015 et membre du parti UPRONA non reconnu par le ministère de l'intérieur et un prénommé Innocent ont été arrêtés sur ordre du responsable du SNR en province Makamba. Ils ont été tous détenus au cachot du poste de police en province Makamba. Le chef de colline est accusé d'avoir des messages suspects dans ses téléphones portables.

Un couple arrêté en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Le nommé Faustin Ntahuga alias Mustafa et son épouse ont été arrêtés le 3 janvier 2017 à la 3^{ème} avenue de la zone Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Le couple a été embarqué par un agent du SNR connu sous le nom de Joe Dassin à bord d'une voiture de type Starlet à vitres teintées. Le porte-parole de la police burundaise, Pierre Nkurikiye, a précisé le même jour que Faustin Ntahuga est gardé au cachot du SNR et est poursuivi pour avoir organisé les manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Sa femme a été relâchée par après, selon les sources sur place.

Trois personnes arrêtées en Mairie de Bujumbura

En date du 2 janvier 2017, Benoît Nduricimpa, le patron du bar restaurant « Chez André » et ses deux employés Nadège Nkunzimana et Juvénal Amissi ont été arrêtés dans l'affaire de l'assassinat du ministre de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire et emmenés au SNR. Les deux employés ont été arrêtés après l'arrestation de leur patron. L'épouse du propriétaire du restaurant Verena Stam dénonce cette triple arrestation arbitraire et injuste, car le ministre a été abattu chez lui et non au bar. Benoît Nduricimpa et ses deux employés ont été par après relâchés.

Cinquante-deux personnes arrêtées en commune et province Rumonge

En date du 3 janvier 2017, cinquante-deux personnes ont été arrêtées dans la ville de Rumonge lors d'une rafle policière dans les hôtels en province de Rumonge. Très tôt le matin, la police en compagnie des administratifs ont effectués une rafle dans les hôtels de la ville de Rumonge. Parmi les personnes arrêtées il y avait 30 hommes et 22 femmes. Certaines personnes n'avaient pas de CNI. Parmi elles il y avait 19 femmes qui ont été ensuite renvoyées dans leurs provinces d'origine. Elles provenaient des provinces de Ngozi, Kayanza, Gitega, Karusi, Ruyigi, Bujumbura rural, Makamba et Rumonge. Elles ont été acheminées par camionnette jusqu'au chef-lieu de leurs provinces, accompagnées par des policiers. Elles se sont plaintes en disant que selon la constitution, tout citoyen a le droit de s'établir où il veut sur le territoire burundais et elles n'ont pas eu le temps de rassembler leurs affaires. Ces femmes demandent aux associations des droits de l'Homme de plaider pour leur cause. Quant aux hommes qui ont été incarcérés, ceux qui ont payé des rançons ont été relâchés. Selon le conseiller principal du gouverneur de la province de Rumonge, cette rafle a été effectuée dans le but d'éradiquer la pratique de la prostitution.

Huit personnes arrêtées en commune Mugamba, province Bururi

Huit personnes dont le chef de la colline Muhabo, Thérance Tunanyi, ont été arrêtées en date du 1^{er} janvier 2017 sur les collines Muhabo et Nyakimonyi, commune Mugamba, province Bururi. Des témoins indiquent qu'elles ont été arrêtées par la police et l'armée alors qu'elles se trouvaient dans une buvette.

1.5. JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI

Un procès expéditif des militaires ex-FAB en province Muyinga

En date du 26 janvier 2017, au TGI Muyinga, 18 personnes dont 7 militaires, un policier et 10 civils arrêtées dans l'affaire de « vol en bande organisée avec armes à feu », perpétré, selon le SNR, près du camp militaire de Mukoni, ont comparu en audience publique dite de flagrance. Dans ce dossier entouré de plusieurs zones d'ombre, que les observateurs et les témoins désignent comme un montage des services de sécurité pour arrêter des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, il y avait ceux qui étaient dans un état critique suite aux tortures qu'ils ont subi par des policiers et des Imbonerakure. Le Caporal-chef Fulgence Ndayikengurutse, avait été privé de nourriture depuis son arrestation et son bras avait été cassé. Il criait tout le temps au moment de l'audience. Le caporal-chef Eric Ndagijimana, ne pouvait pas tenir debout et répondait aux questions des juges étant allongé par terre suite aux tortures qu'il avait subi. Le caporal-chef Richard Nkurunziza, répondait difficilement aux questions des juges, avec trois dents cassées. Le Caporal-chef Amédée Niyukuri avait une plaie suite à un coup de fer à repasser chaud qui avait été posé sur son corps.

Des analystes de chroniques judiciaires dénoncent le fait que l'affaire ait été jugée en flagrance bien que les personnes arrêtées n'avaient pas été appréhendés en flagrant délit et ont été arrêtés dans des endroits différents. En outre, le Tribunal a agi sous la pression du pouvoir et a accepté d'interroger des personnes visiblement sous la torture et en l'absence de leurs avocats. En temps normal et conformément à la loi, le juge ordonne que les blessés soient d'abord soignés. En outre, l'article 210 du CPP reconnaît à l'inculpé le droit de se choisir un avocat, ce qui est une formalité d'ordre public. L'article 214 du même code précise que si l'affaire n'est pas en état de recevoir jugement, le juge en ordonne le renvoi à la prochaine audience. Ce qui a suscité beaucoup d'inquiétude sur le sort réservé à ces accusés. Sept militaires et un policier ont été condamnés à 30 ans de prison ferme et une amende de 5 millions de francs burundais chacun. Deux serveurs d'un bistrot situé dans les locaux de la croix rouge en province Muyinga ont été condamnés à payer une amende de 100.000 fbu pour avoir abriter une réunion de préparation du coup et le bistrot a été fermé pour une période de trois mois. Ce qui a confirmé l'hypothèse que ce complot visait les militaires ex-FAB soupçonnés être contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Le pouvoir du 3^{ème} mandat contesté utilise les instances judiciaires pour réprimer tout citoyen présumé opposant à ce pouvoir du Président Pierre Nkurunziza. Beaucoup de victimes dont des militaires et policiers ex-FAB sont enregistrées dans le pays suite à la tentative avorté du coup d'Etat militaire du 13 mai 2015 et au mouvement de contestation d'avril et mai 2015 contre le 3^{ème} mandat qui a violé la Constitution et les Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Le Burundi devient de plus en plus un pays où l'impunité a pris le dessus sur les valeurs de la justice, de l'honneur et du respect à la vie.

Notre bulletin n'a cessé de relever des cas d'injustices envers les présumés opposants politiques et d'impunité des crimes commis par les proches du pouvoir CNDD-FDD. Pour cette période, nous dénonçons le cas de deux travailleurs de la SOSUMO, Philippe Bigirimana et Nicaise Nahimana victimes d'injustice alors qu'ils n'ont commis aucun crime. Il y a lieu de dénoncer encore et toujours l'emprisonnement de ces deux travailleurs arrêtés depuis le 12 décembre 2016, accusés par le parquet de la province Rutana d'« Outrage au chef de l'État et de tentative d'assassinat ». Ils ont été acquittés par le TGI de Rutana et la décision date du 2 janvier 2017 mais se trouvent encore dans la prison suite à un recours du MP devant la Cour d'appel de Bururi. En date du 26 janvier 2017, cette cour est venue en itinérance en province Rutana et les a écoutés mais la décision n'est pas encore connue.

Des cas semblables sont courants dans notre pays où les parquets, sous le poids de la pression politique du parti CNDD-FDD au pouvoir, sont des instruments de répression contre les présumés opposants politiques.

1.6 VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE DE LA PRESSE

Le droit à la liberté de la presse continue à faire objet de violation au Burundi. Après la destruction des médias privés et l'exil de plusieurs journalistes burundais, le gouvernement empêche à plusieurs reprises les journalistes à faire leur travail.

La Ligue Iteka a dénoncé dans ses différentes publications plusieurs cas de journalistes victimes de harcèlement. Pour ce mois de janvier 2017, le gouverneur de la province Karusi, Carinie Mbarushimana, a sommé en date du 24 janvier 2017, les journalistes de la VOA Raissa Liliane Inamahoro et Elsa Kagwiza, stagiaire de la même radio de quitter la province. Elles y étaient pour des reportages sur la famine et l'impact des pluies torrentielles qui se sont abattues dans plusieurs localités de cette province.

1.7. DU DROIT A L'EDUCATION

Consécutivement à la crise politique qui a entraîné la déstabilisation économique des ménages Burundais, le phénomène d'abandon scolaire s'accroît et s'annonce problématique dans le pays.

A titre illustratif, la province de Bururi a enregistré plus de 300 cas d'abandon scolaire au 2^{ème} trimestre de la rentrée scolaire intervenue au début du mois de janvier 2017, selon des informations recueillies à la DPE.

La principale raison de ces abandons scolaire est liée à la famine mais également au comportement de certains policiers et Imbonerakure qui menacent d'arrêter certains élèves les accusant d'avoir participé aux manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. La DPE parle également de manque de motivation de certains élèves face au chômage vécus par leurs aînés.

1.8. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Les violences basées sur le genre constituent une triste réalité au Burundi où les jeunes filles et les femmes sont le plus souvent les principales victimes. Notre monitoring sur la situation n'est pas exhaustif, nous relevons ici quelques cas illustratifs.

- Au moins 16 écolières ont été violées à l'école primaire « la Bergeronnette » située au chef-lieu de la province Gitega. Selon des sources sur place, un enseignant de 4^{ème} année de l'école primaire, prénommé Corneille, âgé de 59 ans, est pointé du doigt comme étant l'auteur de ces viols. Dénoncé par une fillette qui avait raconté à sa mère ce qu'il lui était arrivé, le violeur a été arrêté par la police en date du 19 janvier 2017. Le directeur de l'école, Dominique Nininahazwe a confirmé les faits après son enquête personnelle. Les victimes sont en train d'être traitées au centre Humura situé dans la même province ;
- En date du 3 janvier 2017, une fille du nom de D.J, âgée de 16 ans, a été violée, sur la colline Gahaga, commune Bukeye, province Muramvya. Selon des sources sur place, un jeune homme Célestin Habyarimana, âgé de 22 ans est l'auteur du viol. Il a été arrêté et conduit au cachot du poste de police en commune Bukeye ;
- Une autre information parvenue à la ligue Iteka en date du 10 janvier 2017 indique qu'en date du 26 décembre 2016, une autre fille du nom de G.N, âgée de 13 ans, a été violée sur la colline Ruhombo,

zone Shombo, commune Muramvya. L'auteur du viol le nommé Salvator Sinarinzi, âgé de 82 ans a aussi été arrêté.

Précisons que les auteurs des crimes de viol sont généralement poursuivis lorsqu'ils sont de simples civils mais lorsque les auteurs sont plus proches du parti CNDD-FDD au pouvoir, ils bénéficient de protection. Nous en avons rapporté des cas d'impunité dans nos différents rapports.

1.9. DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU BURUNDI

Le gouvernement burundais avait tenté de cacher que des burundais sont en train de mourir de faim dans certains coins du pays. Aujourd'hui, il sort de plus en plus de son silence pour avouer que la situation alimentaire des ménages burundais est grave et qu'il convient de leur venir en aide. Ainsi, une personne est morte de faim le matin du 26 janvier 2017 sur la colline de Binyange, commune Rugombo et d'autres victimes ont été signalées en province Bubanza. Le ministère en charge de la solidarité tente de venir au secours des ménages vulnérables sur des collines de la commune Rugombo mais est dépassé par le nombre de ménages qui ont besoin d'assistance rapide en nourriture. Les provisions qu'il accorde aux ménages sont insuffisantes et ne constituent pas de solution au problème, selon des analystes. Entre temps, des Imbonerakure en situation de faim imposent des contributions aux ménages qui préfèrent prendre le chemin d'exil vers la RDC et la Tanzanie.

Pour les DDHs qui observent la situation, le pouvoir du CNDD-FDD est plutôt interpellé à prendre des mesures plus durables de bonne gouvernance et de respect des droits humains pour mériter la confiance des partenaires financiers qui sont toujours intervenus dans des situations de crises économiques et de famine.

La famine a été à l'origine de la mort de 12 personnes dans les communes Gihanga et Bubanza en province Bubanza. Selon des informations recueillies dans cette province, la famine a déjà touché près d'un millier de familles des villages de paix de Muyange I et II, dans les communes Gihanga et Bubanza en province Bubanza et a été à l'origine de la mort d'au moins 12 personnes. Les victimes sont mortes après avoir passé des jours dans un état physique très affaibli par manque de nourriture.

Des personnes sont enterrées tous les jours dans différents coins du pays après avoir passé dans des centres de soins curatifs où la consommation de médicaments ne peut en aucun cas remplacer la nourriture, selon différentes sources d'information recueillies dans ces structures de soins médicaux.

L'année 2017 a commencé avec des lamentations des citoyens burundais en rapport avec la cherté de la vie due à la montée des prix de première nécessité. Le pouvoir burundais en mal de faire fonctionner ses institutions suite aux sanctions économiques et financières qui pèsent sur lui, a décidé de tout faire pour avoir des fonds. Pour alimenter son budget de fonctionnement, des taxes ont été rehaussées presque partout sur les principaux produits de consommation tels que le sucre, la bière, l'eau et l'électricité, le tarif d'appel téléphonique, le carburant, etc.

En date du 7 janvier 2017, le prix du carburant a été revu à la hausse avec toutes les conséquences qui en découlent. Les hausses des prix du pétrole, du mazout et de l'essence entraînent en effet celle du transport et de tous les autres prix. Le mazout et l'essence coûtent désormais 2100 fbu, le pétrole à 1800 fbu alors qu'ils coûtaient respectivement 2000 fbu et 1700 fbu. Daniel Mpitabakana du ministère du commerce qui a annoncé les nouveaux prix, précise que c'est une réponse à la mesure décidée par le gouvernement burundais de monter des taxes pour combler le vide dans le budget national exercice 2017.

Consécutivement à la hausse du prix à la pompe, les prix de transport ont suivis la cadence entraînant la hausse de tous les autres prix des produits de première nécessité. La BRARUDI n'a pas tardé à rehausser les prix de ses produits.

Des observateurs du contexte sociopolitique et économiques burundais dénoncent l'irresponsabilité politique du pouvoir CNDD-FDD qui n'a cessé de se préoccuper des intérêts du parti au détriment des intérêts collectifs de la société burundaise. Au lieu de chercher à assainir le contexte politique, le choix politique adopté est de continuer à asphyxier le peuple burundais en difficulté de survie alimentaire depuis la crise du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

La situation de crise économique et de famine consécutive au 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza explique des départs des ménages burundais vers les pays voisins à la recherche de la survie.

A titre illustratif, en province Rutana, 18 ménages de la colline Murembera, zone Gakungu et 7 autres ménages de la colline Nkurye, en zone Giharo et commune Giharo ont quitté leurs collines et commune d'origine fuyant la famine. Selon des sources sur place, ils sont tous partis en Tanzanie pour chercher de la nourriture dans les camps de réfugiés installés sur place. La même source témoigne que la faim fait rage en commune Giharo. Malheureusement, les autorités en République Unie de Tanzanie refusent d'accueillir les réfugiés ces derniers jours.

II. DES FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES

Un corps sans vie retrouvé en zone urbaine de Ngagara, Mairie de Bujumbura

En date du 30 janvier 2017, un corps sans vie du nommé Dieudonné Nsengiyumva âgé de 25 ans, originaire de la commune Gishubi, province Gitega et résidant en zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura, a été retrouvé au quartier IX, zone urbaine de Ngagara tout près du camp militaire de Ngagara. Selon nos sources, la victime étranglée était le chef des porteurs des bagages du marché de Kinama en Mairie de Bujumbura.

Trois corps sans vie retrouvés en Mairie de Bujumbura

En date du 29 janvier 2017, un corps sans vie du nommé Léonidas Nkeshimana, résidant à Gatunguru, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, a été retrouvé au quartier X de la zone urbaine Ngagara, en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, la victime avait été enlevé par un véhicule de type probox identifié comme appartenant au SNR. Son corps était déshabillé de la partie supérieure et tué par balle au niveau de la tête. Il a été évacué par la police de protection civile.

Deux autres corps sans vie ont été repêchés dans le lac Tanganyika, au niveau du quartier Kibenga, précisément dans les eaux des plages communément appelées « La Costa Beach » et « Saga Vodo », situés en zone urbaine de Kinindo, Mairie de Bujumbura. L'administration s'est précipitée de confirmer qu'il s'agissait des corps des pêcheurs de Gatumba sans avoir fait des enquêtes.

Ces cadavres sont retrouvés dans un contexte où le pays enregistre de plus en plus de personnes victimes de disparitions forcées inquiétantes. L'administration publique se hâte d'enterrer ces corps pour cacher le crime devenu un secret de polichinelle.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 21 janvier 2017, un cadavre sans vie d'une personne non identifiée a été retrouvé en état de décomposition sur la colline Makangara, commune Mishiha, province Cankuzo, tout près de l'endroit où deux personnes Remy Bigirimana et Léonidas Nahimana, ont été tuées sauvagement et enterrées en date du 11 janvier 2017 sur ordre de l'administrateur Analet Bizimana et l'OPJ Bucumi. Selon nos sources, la

victime a été tuée aussi sauvagement décapité de la tête. Le cadavre a été enterré à la sauvette sous l'ordre de l'administrateur communal de Mishiha, Anaclet Bizimana.

Un corps sans vie retrouvé en commune Kabezi, province Bujumbura rural

En date du 16 janvier 2017, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur la colline et zone Ramba commune Kabezi, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, le cadavre était allongé sur la route à côté d'un petit pont situé sur cette colline.

Une personne égorgée en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 10 janvier 2017, une vieille femme du nom de Kameteri, a été retrouvée égorgée dans sa maison se trouvant sur la sous-colline Makangara, commune Mishiha, province Cankuzo. Des sources sur place disent qu'il s'agit d'un règlement de compte suite aux conflits fonciers avec ses voisins, mais personne n'a été arrêté pour enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Cankuzo

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 janvier 2017 indique qu'en date du 31 décembre 2016, un corps sans vie d'une personne non identifié a été retrouvé dans un ruisseau sur la colline Kabeza, commune et province Cankuzo. Selon des sources sur place, la cause de cet assassinat reste inconnue de même que les auteurs.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bubanza

En date du 14 janvier 2017, vers 6 heures du matin, un corps sans vie d'un jeune adolescent de 14 ans connu sous le nom de Joseph Vyizigiro alias Kizemba, fils de Diomède Sindarubaza, résidant sur la colline Ruvumvu, zone et commune Bubanza a été retrouvé au centre Bubanza, zone, commune et province Bubanza. Une personne du nom de Nsabimana a été arrêtée par la police et conduite dans le cachot du commissariat provincial de Bubanza pour des raisons d'enquêtes, selon nos sources.

Au moins 6 cadavres retrouvés à Ruziba, zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

En date du 8 janvier 2017, plusieurs cadavres dont certains en décomposition ont été retrouvés à Ruziba, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Les sources administratives donnent un effectif de 6 cadavres tandis les sources sur place révèlent un nombre inquiétant de plusieurs cadavres. Les administratifs ont intimé l'ordre d'enterrer les cadavres sans procéder à leur identification.

Un cadavre retrouvé en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 8 janvier 2017, un cadavre d'un homme connu sous le nom de Cyrille Habonimana, menuisier, âgé de 55 ans, originaire de la colline Nyaruhongoka, zone Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, a été retrouvé pendu dans une maison abandonnée sise à la 1^{ère} avenue, tout près du petit marché en zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, son corps était amputé des avant-bras, ce qui avait prouvé que la victime avait été tuée. Cet endroit était gardé par des policiers et des Imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD avant l'évacuation du corps de la victime, selon la même source.

Un cadavre retrouvé en zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura

En date du 7 janvier 2017, un cadavre d'un homme non identifié a été retrouvé dans un endroit appelé « kuwinterekwa » tout près du bar « Iwabo w'abantu » en zone urbaine de Kamenge, commune

Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, ce cadavre montre que la personne a été jetée à cet endroit après avoir subi des tortures car il présentait beaucoup de blessures au niveau de la tête.

Un corps sans vie retrouvé au bord du lac Tanganyika, en Mairie de Bujumbura

En date du 4 janvier 2017, un corps d'un homme en état de décomposition du nom de Donatien Ndereyimana, âgé de 40 ans, originaire de la commune Mbuye, province Muramvya et résidant au quartier Mutanga Nord, Mairie de Bujumbura, a été retrouvé sur les rives du lac Tanganyika tout près de la BRARUDI. Sa famille indique que la victime a été tabassée avant d'être tuée et jetée dans le lac Tanganyika. La victime était allée partager un verre avec ses amis le 31 décembre 2016 mais n'était pas revenue à la maison, selon des sources de sa famille.

II.2. DES ATTAQUES ARMEES

Trois personnes tuées en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 14 janvier 2017, vers 20 heures, Serges Mpawenimana, finaliste à l'ETS Kamenge et Vincent, fonctionnaires de l'Etat, tous Imbonerakure du parti CNDD-FDD, ont été abattus par des hommes armés en tenues policières sur la colline Kavumu, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura rural. La 3^{ème} victime est un enfant qui venait d'une boutique de la place et qui a succombé à ses blessures après avoir été touché par des tirs. Les victimes avaient quitté le parti CNDD-FDD pour réintégrer au parti FNL aile d'Agathon Rwaso, selon des sources sur place.

Une personne blessée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 9 janvier 2017, vers minuit le nommé Mission Bamparuhaye, a été blessé lors d'une attaque à la machette sur la colline Gikangaga, zone Ruyaga, commune Kanyosha. Ses agresseurs lui ont aussi volé de l'argent avant de s'éclipser dans la nature. La victime a été conduite au CDS Ruyaga où elle recevait des soins de santé.

Une personne tuée en commune Matana, province Bururi

En date du 8 janvier 2017, vers 21 heures, Charles Ndizeye, commerçant, a été fusillé par des personnes armées non identifiées dans sa boutique sur la colline Bihanga, zone et commune Matana en province Bururi. Selon les sources sur place, la victime a succombé à ses blessures.

Une personne tuée en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 27 janvier 2017, vers le soir, Bonaventure Ntakabanyura a été blessé par une grenade puis tué à coups de poignard sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro. Selon des sources sur place, un groupe d'hommes armés non identifié est entré de force dans son enclos à l'aide d'une grosse pierre. Ils sont entrés dans sa chambre, ont fait sortir son épouse et l'ont ligoté. Ils ont lancé une grenade dans sa chambre et l'ont achevé à coups de couteaux.

II.3. JUSTICE POPULAIRE

Appel à une justice populaire en province Cankuzo

En date du 28 janvier 2017, Béatrice Nibitanga, administrateur de la commune Cendajuru, province Cankuzo a appelé à une justice populaire contre des voleurs pris en flagrant délit dans sa commune. Selon notre source, elle l'a déclarée au cours d'une réunion qu'elle a tenue à l'intention des cadres et leaders des communautés, chefs de collines et autres fonctionnaires. Elle a publiquement incité les gens à tuer tout voleur qui sera attrapé en flagrant délit. Les gens qui participaient à cette réunion ont été bouleversés par

ces déclarations en murmurant dans la salle que de tel discours ne devraient pas sortir de la bouche d'un administrateur ou d'une autorité qui que ce soit. Pour certains, les autorités administratives sont impliquées dans la complicité des gens qui sont tués par leurs voisins ou par les Imbonerakure, soi-disant qu'ils sont des bandits, des faiseurs de pluie ou sorciers ou soit qu'ils sont simplement des opposants politiques. Ce discours est inquiétant dans un contexte politique où les opposants politiques sont accusés de « voleurs à mains armées », selon des DDHs.

Une personne battu en province Muramvya

Un jeune Imbonerakure surnommé Yuyu a été fortement battu par la population sur la colline Muramvya, commune Ndago, province Muramvya, en date du 15 janvier 2017. Selon des sources sur place, la victime a été attrapé en flagrant délit de vol de moutons chez une vieille dame du nom de Mayugi, vers 23 heures, alors qu'il faisait partie du groupe des jeunes Imbonerakure qui faisait une patrouille nocturne dans cette localité. La police avait refusé d'arrêter la présumé auteur du vol en état critique et avait exigé qu'il soit d'abord soigné à l'hôpital.

II.4. D'AUTRES FAITS RAPPORTES

Au moins 124 personnes rentrées de la RDC

En date du 31 janvier 2017, au moins cent vingt-quatre burundais sont rentrés au Burundi en provenance de la région du sud Kivu, en RDC. Selon des sources sur place, ces burundais avaient été arrêtés en RDC et se trouvaient dans les différents cachots. A la frontière burundo-congolaise, à Gatumba, ils étaient escortés par le Gouverneur du sud Kivu, les agents de la MONUSCO, du HCR et de la CIRGL. La ministre burundaise de la justice Aimée Laurentine Kanyana qui les a reçus, a déclaré que ces burundais vont faire objet d'enquête pour savoir ce qu'ils étaient allés faire dans ce pays et qu'ils vont être conduits dans les centres de rééducation.

Selon notre source, parmi ces burundais qui étaient emprisonnés en RDC, 49 ne sont pas rentrés dont 12 avaient leurs statuts de réfugié, 1 était un mineur non accompagné, 2 étaient hospitalisés et 34 autres ont refusé de rentrer arguant être considérés comme des rebelles car ils ont passé par le Rwanda avant d'arriver en RDC.

Des marches manifestations organisées dans plusieurs coins du pays

Le pouvoir du CNDD-FDD a organisé samedi le 28 janvier 2017 des marches manifestations publiques dans plusieurs coins du pays. L'objectif de ces manifestations était de fustiger les rapports de droits de l'homme produits par des ONGs nationales et internationales, surtout la récente résolution prise par le parlement européen qui recommande au conseil de sécurité des Nations Unies et à la CPI à mener des enquêtes fouillées sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Nos rapporteurs sur place ont dénoncé des injures et des slogans qui incitaient à la haine et à la révolte contre des partis d'oppositions et des organisations de droits de l'homme en l'occurrence la ligue Iteka, la FIDH et HRW.

Il y a eu des manifestations publiques notamment en Mairie de Bujumbura, en province Makamba où le président du sénat était lui-même arrivé, dans les rues du chef-lieu de province Cankuzo, au chef-lieu de la commune Matana, province Bururi mais aussi en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural.

Des séances de formation paramilitaires en commune Rutana, province Rutana

Après des opérations de formations paramilitaires signalées en commune Giharo, en province Rutana, des informations recueillies sur place nous indiquent que des séances de formations des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir ont été observées également en date du 21 janvier 2017, vers 10 heures, sur le terrain de football situé en zone Gitaba, commune Rutana, province de Rutana tout près de la rivière

Muyovozi. Des séances de formation paramilitaires ont été dénoncées dans beaucoup de coins de notre pays par des organisations de droits de l'homme.

Menaces et intimidations au site des déplacés de Mutaho, province de Gitega.

Le lendemain de l'incident de Mukoni en province Muyinga qui a été suivie par une vague d'arrestations de plusieurs militaires, la police et les Imbonerakure ont fait circuler des rumeurs que ceux qui ont attaqué à Muyinga provenaient du site des déplacés de Mutaho. Le matin du 25 janvier 2017, les habitants de ce site se sont retrouvés ceinturés par la police du commissariat de Gitega qui disait être à la recherche des rebelles. Ces déplacés de guerre de 1993 à majorité de la composante sociale Tutsi dénoncent des intimidations dont ils sont victimes et préviennent un probable plan d'extermination en préparation. Signalons que plusieurs sites de déplacés de guerre dans le pays subissent des menaces d'extermination de la part des Imbonerakure et des policiers.

Fouille perquisition en zone urbaine Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 24 janvier 2017, le quartier de Mutakura, Mairie de Bujumbura, a été encerclé par des policiers qui ont procédé par après à la vérification des cahiers de ménages. La population de ce quartier dénonce le fait que ces cahiers sont exigés seulement aux habitants des quartiers dits contestataires du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Elle est lassée par ce genre d'opérations qui sont devenues comme une forme d'intimidation policière, ce qui fait grandement peur aux victimes qui pensent qu'un plan d'exécution sommaire serait en préparation.

Fouille perquisition au centre urbain de Cankuzo

En date du 20 janvier 2017, très tôt le matin, une fouille perquisition policière a eu lieu au quartier Kigwati IV du centre urbain de la province Cankuzo. Sur ordre policière, personne n'avait le droit de quitter sa maison. Des enfants qui allaient à l'école ont été forcés de retourner chez eux, selon des sources sur place. La circulation a dû reprendre peu de temps après vers 8 heures. Partout dans le pays, la police burundaise soupçonne des combattants qui se prépareraient à des attaques.

Des ONGs et confessions religieuses sommées de se faire enregistrées à la Mairie de Bujumbura

Dans un communiqué daté du 19 janvier 2017 et signé par le conseiller principal du Maire de la ville de Bujumbura Ramadhan Nkurikiye, toutes les ONGs tant nationales qu'internationales, associations sans but lucratif et les confessions religieuses agréées, œuvrant dans la ville de Bujumbura sont obligées à retirer les formulaires pour se faire enregistrer auprès des services municipaux au plus tard le 31 janvier 2017. Ce communiqué a surpris ces organisations qui sont pourtant connues et enregistrées dans les livres du ministère de l'intérieur et de la formation patriotique.

Les concernés comprennent mal le but de la mesure et dénoncent des intentions camouflées de la Mairie de Bujumbura qui vont dans le sens de trouver des voies et moyens de collecter de l'argent pour le compte du parti au pouvoir. Des responsables de la Mairie de Bujumbura dont le Maire de la ville lui-même en excès de zèle, prennent souvent des mesures pour mériter la confiance de leur parti qui leur exige des contributions énormes pour son fonctionnement, selon des informations recueillies auprès des membres du personnel de la Mairie de Bujumbura.

Ce n'est pas la première fois que le Maire de la ville de Bujumbura arrête des mesures controversées. Dernièrement, en collaboration avec l'association des taxis vélos, il avait instauré une mesure concernant des plaques pour les taxis vélos et les vélos privés, une mesure qui a été par la suite annulée par le ministère ayant le transport dans ses attributions.

Des écoles et une centaine de maisons détruites dans certaines provinces du pays

En date 18 janvier 2017, quatre écoles et plus de 80 maisons ont été détruites à la suite des pluies torrentielles qui se sont abattues sur la commune Muyinga, province Muyinga. Des pluies torrentielles mêlées de grêle ont aussi été signalées dans la commune de Buhiga, province de Karusi où une vingtaine de maisons ont été détruites et plusieurs hectares de plantations endommagés. Selon l'administrateur communal de Buhiga, Euphrasie Ntakarutimana, 6 collines ont été touchées par ces destructions. Ces destructions interviennent dans un contexte de famine qui touche actuellement beaucoup de ménages. Ces pluies torrentielles ont été également signalées dans d'autres provinces du pays.

Une personne tuée décapitée en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 18 janvier 2017, vers 18 heures, Joseph Maniragaba alias Kajisho, âgé de 49 ans, a été assassiné à son domicile situé sur la colline Rumvya, zone Buhoro, commune Mabayi, province Cibitoke. Selon nos sources, la victime a été ligotée avant d'être décapitée. Veuf et père de 6 enfants, cet homme originaire de la colline Ruseseka, commune Mabayi, province Cibitoke a été décapité par deux hommes non identifiés vêtus en longs manteaux. Il serait accusé de sorcellerie. A moins de deux semaines, trois personnes ont été tuées dans des circonstances semblables d'accusations de sorcellerie.

Une personne tuée en commune et province Muramvya

En date du 9 janvier 2017, un élève de 6^{ème} année à l'ECOFO Gishubi, âgé de 14 ans du nom de Norbert Nduwimana, a été tué à la grenade sur la colline Gishubi, commune et province Muramvya. D'après des sources sur place, la grenade a explosé lorsque l'enfant la manipulait. Cette même source indique que la grenade se trouvait dans la maison et que le père de la victime est un ancien gardien de la paix qui ne s'était pas débarrassé de son engin.

Intimidation en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 11 janvier 2017, lors d'une réunion entre les administratifs et la population de Mukungu, commune Nyanza-lac, province Makamba, les policiers ont reçu l'ordre, de la part du chef de colline Mukungu, de tirer sur toute personne qui sera attrapée en train d'abattre un arbre dans les domaines forestiers de l'Etat. Cela a provoqué une peur panique au sein de la population qui pense que les policiers risquent d'abuser et de régler leur compte sur base de cette décision. Le chef de colline dit que les personnes qui sont mécontentes de cette décision devraient plier bagage et rejoindre les réfugiés de Nyarugusu en République Unie de Tanzanie. La population dénonce une mesure hors la loi car la peine de mort a été abolie dans notre pays.

Une fosse commune découverte en commune Rusaka, province Mwaro

Une fosse commune a été découverte en date du 10 janvier 2017 sur la colline Makamba, commune Rusaka, province Mwaro. Des sources sur place précisent que six crânes et d'autres ossements humains étaient dans une fosse commune sur un chantier où la province était en train de préparer pour y construire un centre de métiers. D'après Jean-Marie Nyakarerwa, le gouverneur de la province Mwaro, personne n'est en mesure pour l'heure d'apporter des précisions sur cette découverte. Néanmoins, certaines sources disent que cette fosse commune était connue et contiendrait des restes des corps des jeunes opposants au 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, arrêtés, enlevés puis tués avant d'être enterrés à la sauvette tandis que d'autres disent que ce sont des personnes tuées en 1972. Le phénomène de découverte d'ossements humains dans des chantiers n'est pas nouveau, il s'accroît ces derniers temps et révèle l'existence de plusieurs autres fosses communes dans le pays. Des informations variées disent que ce n'est pas par hasard que ces fosses communes sont découvertes, c'est plutôt les auteurs de ces massacres qui cherchent à en effacer les traces et manipuler l'information.

Ces ossements humains ont été inhumés à la hâte sans aucune forme d'enquête. Le pouvoir public ne laisse pas le temps d'une expertise médicale pour que la vérité soit connue, précise notre source.

Un jeune homme enlevé et torturé en zone urbaine de Rohero, Mairie de Bujumbura

En date du 7 janvier 2017, des témoins ont rapporté avoir vu un jeune homme ligoté dans les pieds des policiers à bord d'un véhicule de type hilux double cabine policier immatriculé A263PN sur l'avenue Muyinga. Ces mêmes sources disent que la victime qui n'a pas été identifiée, était en état critique après avoir subi des scènes de tortures graves. Elle a été conduite vers une destination inconnue.

Un prisonnier sorti illégalement de la prison en Mairie de Bujumbura

Un détenu de la prison centrale de Mpimba du nom d'Aaron Arakaza alias « commando » a été sorti de cette prison dans la mi-journée du 3 janvier 2017. Selon des témoins sur place, la victime a été conduite au cachot du SNR. Elle avait reçu beaucoup d'appels qui l'intimidaient dans la matinée de ce même jour. Ces appels lui parlaient d'armes saisies dans la zone de Kiyenzi en commune Kanyosha et l'accusaient d'en savoir l'origine. Elle a été retournée à la prison centrale de Mpimba le même jour.

III. DES PHENOMENES RECURRENTS

Dans ce rapport, les phénomènes récurrents observés sont les suivants :

1) Identité des victimes :

Quatre catégories de victimes reviennent souvent : Les jeunes présumés opposés au troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza, les militaires ex-FAB, les membres des partis de l'opposition et les journalistes indépendants.

2) Les moyens utilisés :

Les violations et allégations de violations de droits de l'Homme rapportées ont été commises avec des armes à feu dans un certain nombre de cas. Le phénomène de cadavres dans retrouvés dans la nature et dans le lac Tanganyika est préoccupant. Ces cadavres sont enterrés sans aucune enquête pour les identifier.

3) Les lieux :

La plupart d'allégations et de violations des droits de l'Homme touchent particulièrement les quartiers et communes contestataires du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza principalement les quartiers urbains de la Mairie de Bujumbura à savoir Musaga, Cibitoke ainsi que les provinces Rumonge, Muyinga, Bujumbura rurale et Cankuzo.

4) Les auteurs présumés :

Dans la plupart des cas, il s'agit des agents du SNR, des policiers, des militaires, des administratifs et des jeunes affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir les «Imbonerakure ».

IV. DES INSTRUMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Le Burundi a pris de nombreux engagements en matière de protection des droits de l'Homme et le pays étant moniste, tous les textes ratifiés font partie intégrante de la constitution burundaise en vertu de l'article 19. Le Burundi a ratifié le Pacte International des Droits Civils et Politiques (PIDCP) qui protège le droit à la vie (en son article 6), la liberté et la sécurité de toute personne en prohibant l'arrestation et la

détention arbitraire (en son article 9).

Il a également ratifié la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) qui protège aussi le droit à la vie en son article 4. Enfin, la constitution burundaise protège également le droit à la vie en son article 24. Elle protège le droit à la liberté de sa personne, le droit à l'intégrité physique et psychique, la liberté de mouvement et prohibe les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en son article 25.

Il faudrait souligner que les enlèvements suivis de disparitions forcés se multiplient au moment où le pays traine à ratifier la convention sur les disparitions forcées.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations de droits de l'Homme, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas d'assassinats, de tortures, d'enlèvements, d'arrestations arbitraires et d'emprisonnement. Des cas de disparitions forcées, de tortures et d'arrestations constituent le lot quotidien des burundais présumés être contre le régime du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

Le rapport relève les cas d'arrestation, de tortures et d'assassinats à l'endroit des militaires ex-FAB suite à l'incident de la soi-disant attaque contre le camp militaire de Mukoni en province de Muyinga.

La Ligue Iteka déplore le comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD qui sèment la terreur dans le pays mais qui restent impunis au moment où des présumés opposants du parti au pouvoir subissent des châtements impitoyables.

Elle est inquiète par la déstabilisation économique des ménages burundais suite à la hausse démesurée des taxes et des prix des produits de première nécessité dans le but de nourrir le budget de fonctionnement des institutions au détriment de la survie alimentaire et économique du peuple burundais. Ces mesures qui font suite à un laissé-pour-compte des ménages burundais a entraîné la famine dans le pays où certains citoyens préfèrent prendre le chemin d'exil pendant que d'autres tombent malades et meurent suite au manque de nourriture.

Les provisions que le pouvoir accorde en guise d'assistance humanitaire aux ménages sont en quantité insuffisante et ne constituent pas de solution au problème de famine. Il est plutôt interpellé à prendre des mesures plus durables de bonne gouvernance et de respect des droits humains pour mériter la confiance des partenaires financiers qui sont toujours intervenus dans des situations de crises économiques et de famine.

Ainsi, vu la situation continuellement grave des droits de l'Homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;

- De faire respecter le CPP pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre fin à l'injustice et à la politique de la terreur, la source de tous les maux qu'a connu le peuple burundais depuis son indépendance ;
- De punir les auteurs des violations de droits de l'Homme devenues quasi quotidiennes dans le pays ;
- De mettre fin aux mesures excessives de montée des taxes qui aggravent la situation économique déjà précaire des ménages burundais ;
- De choisir la voie de la paix et de la recherche d'une paix durable au risque de mettre le pays à feu et à sang, ce qui met en danger tout le peuple burundais y compris certains membres du parti au pouvoir qui croient être à l'abri du mal ;
- De mettre en œuvre une politique rassurante de bonne gouvernance et de respect des droits humains pour mériter la confiance des partenaires financiers qui sont toujours intervenus dans des situations de crises économiques et de famine, au lieu de chercher à chaque instant à faire un bras de fer suicidaire.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

D) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la Constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

E) A l'PEAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;

- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.